



14th Annual Forum
of Developing Country
Investment Negotiators
ABUJA, NIGERIA



NIGERIAN
INVESTMENT
PROMOTION
COMMISSION

Bulletin d'information « En route pour Abuja »

Cohérence dans la gouvernance des investissements internationaux : élaborer une approche holistique des investissements au service du développement durable

Les processus aux Nations Unies

Le Groupe de travail III (GTIII) de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) sur la réforme du règlement des différends entre investisseurs et États (RDIE)

Consultez notre [premier bulletin d'information « En route pour Abuja »](#) pour obtenir des informations sur les travaux du Groupe de travail III de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) et ses enjeux.

Quels sont les faits nouveaux ?

Le Groupe de travail III de la CNUDCI a repris ses travaux pour 2022 avec une session informelle le 20 janvier 2022 co-organisée avec le CIRDI. Elle a mis l'accent sur l'article 4 du [troisième projet de texte du code de conduite](#) pour les personnes appelées à trancher les différends en matière d'investissement internationaux, l'une des dispositions les plus sensibles abordant la double casquette des arbitres (voir l'analyse de IISD sur la question [ici](#)). Le projet de code a ensuite été révisé lors de la 42^e session formelle du 14 au 28 février, mais il n'a pas été possible de dégager un consensus sur toutes les dispositions. Il a donc été demandé de préparer une version révisée à soumettre pour examen à la 43^e session de septembre 2022, dans le but de présenter un projet de texte à la 56^e session de la Commission en 2023.

Un premier examen du projet de [mécanisme multilatéral permanent](#) a également débuté lors de la 42^e session, mais seuls les articles 1 à 7 ont été examinés. Il a été demandé au secrétariat de

Bulletin d'information « En route pour Abuja »

préparer une version révisée des projets de dispositions examinés, et de proposer d'examiner les dispositions restantes lors d'une session future.

Le secrétariat a également publié deux nouveaux documents : un projet d'[éléments pertinents des cours et tribunaux internationaux permanents sélectionnés](#) (ouverts aux observations des délégations jusqu'au 30 juin 2022) et un projet de [mécanisme d'appel](#) (ouverts aux observations des délégations jusqu'au 15 mai 2022). Le GTIII de la CNUDCI se réunira à nouveau du 5 au 16 septembre 2022 à l'occasion de sa 43^{ème} session formelle.

Le traité juridiquement contraignant des Nations Unies sur les entreprises et les droits humains

Consultez notre [premier bulletin d'information « En route pour Abuja »](#) pour obtenir des informations sur le traité juridiquement contraignant des Nations Unies sur les entreprises et les droits humains et les enjeux.

La Convention des Nations Unies sur le droit au développement

Consultez notre [premier bulletin d'information « En route pour Abuja »](#) pour obtenir des informations sur la Convention des Nations Unies sur le droit au développement et ses enjeux.

Quels sont les faits nouveaux ?

Le Groupe de travail intergouvernemental sur le droit au développement tiendra sa [23^{ème} session](#) du 16 au 20 mai 2022 dans le but de poursuivre l'examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre du texte sur le droit au développement. Cette session inclura un dialogue interactif avec le président du mécanisme d'experts sur le droit au développement ainsi qu'avec le Rapporteur spécial dans le but d'examiner le [projet révisé de convention](#) rendu public le 6 avril 2022.

Les processus multilatéraux

L'initiative conjointe sur la facilitation de l'investissement

Consultez notre [premier bulletin d'information « En route pour Abuja »](#) pour obtenir des informations sur l'initiative conjointe et ses enjeux.

Quels sont les faits nouveaux ?

Bulletin d'information « En route pour Abuja »

Le 10 décembre 2021, les membres de l'OMC signataires de l'initiative conjointe sur la facilitation de l'investissement ont adopté une [déclaration](#) saluant les progrès réalisés dans les négociations « visant à conclure les négociations fondées sur un texte pour la fin de 2022 ».

Au cours des deux premiers mois de l'année 2022, des réunions de négociation ont été organisées les 26 et 27 janvier, ainsi que les 14 et 15 février. Le groupe de discussion sur « la portée de l'accord » s'est, quant à lui, réuni le 1^{er} février. Les négociateurs ont poursuivi les discussions sur des questions telles que la portée de l'accord et les exclusions possibles, les définitions des termes « autorisation » et « investisseur d'un autre membre », le traitement de la nation la plus favorisée/non-discrimination, les transferts et paiements, les programmes de développement des fournisseurs, les obligations de l'État d'origine, le traitement spécial et différencié et l'évaluation des besoins en matière de facilitation de l'investissement.

Les participants ont tenu une session spéciale sur l'évaluation des besoins le 14 février. La sixième révision du document principal de négociation (le texte de « Pâques ») a été envoyée aux membres, accompagnée d'une liste de « Domaines de travail prioritaires » pour la période allant de février à avril de cette année. Les prochaines sessions de négociation ont lieu chronologiquement les 4 et 5 mai, les 2 et 3 juin, les 29 et 30 juin, et les 20 et 21 juillet.

La Modernisation et l'élargissement du Traité sur la Charte de l'énergie

Consultez notre [premier bulletin d'information « En route pour Abuja »](#) pour obtenir des informations sur le Traité sur la Charte de l'énergie (TCE) et ses enjeux.

Quels sont les faits nouveaux ?

Les parties au TCE se sont réunies en mars pour le 11^e cycle de négociation sur une éventuelle réforme du traité. La réunion a été assombrie par les prix croissants de l'énergie et par l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Le Secrétariat du traité sur la Charte sur l'énergie a [indiqué](#) que plusieurs parties contractantes « condamnaient avec la plus grande fermeté l'agression militaire sans précédent de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, partie contractante du TCE ». Le délégué ukrainien a, en particulier, averti quant aux conséquences de l'invasion russe sur les infrastructures civiles d'énergie en Ukraine et sur la sécurité énergétique dans toute l'Europe en général.

S'agissant des travaux sur « la modernisation » elle-même, les parties contractantes ont discuté de la définition de l'investissement ainsi que des normes absolues et relatives telles que l'expropriation directe et indirecte et le traitement de la nation la plus favorisée. Elles ont également examiné des questions plus controversées liées au règlement des différends investisseur-État telles que la caution pour les dépens et les techniques d'évaluation utilisées par les tribunaux arbitraux à l'heure de calculer les dommages. Par ailleurs, la définition de « l'activité économique du secteur de l'énergie » qui détermine les types d'investissement dans l'énergie, y compris dans les combustibles fossiles, qui resteront protégés au titre d'un traité modernisé, semble porter particulièrement à controverse. Tout en tenant compte tenu du fait

Bulletin d'information « En route pour Abuja »

qu'une conférence ad hoc sur la charte de l'énergie est [prévue pour juin](#), les parties contractantes entendent conclure les négociations et trouver un accord de principe d'ici là.

Le cadre inclusif OCDE/G20 sur la réforme de l'impôt mondial minimum

Consultez notre [premier bulletin d'information « En route pour Abuja »](#) pour obtenir des informations sur le cadre inclusif OCDE/G20 sur la réforme de l'impôt mondial minimum et ses enjeux.

Quels sont les faits nouveaux ?

En décembre, l'OCDE a publié le [modèle de règles globales contre l'érosion de la base d'imposition](#) permettant aux pays de mettre en place un impôt mondial minimum que les entreprises doivent respecter. Elle a ensuite publié des orientations techniques détaillées sur ces modèles de règles sous la forme d'un [commentaire](#) et [d'exemples](#). Ensemble, ces documents offrent aux pays du cadre inclusif les orientations nécessaires pour la mise en œuvre des premiers éléments de l'impôt mondial minimum, la règle d'inclusion des revenus, et la règle du paiement sous-imposé. Ils seront suivis d'instruments multilatéraux pour la mise en œuvre des autres éléments qui exigent l'amendement des traités fiscaux existants.

Le [Royaume-Uni](#), la [Suisse](#), et [l'UE](#) visent à mettre en œuvre les règles relatives à l'impôt mondial minimum dès 2023 et ont déjà lancé les consultations internes. D'autres économies majeures devraient suivre prochainement. [Les pays en développement ont moins à gagner](#) de la mise en œuvre directe des règles relatives à l'impôt mondial minimum, mais pourraient indirectement bénéficier d'une réduction de la concurrence fiscale, et disposer de plus de marge de manœuvre pour limiter les incitations fiscales offertes aux investisseurs étrangers.

IISD s'est associé à l'International Senior Lawyers Project pour publier une boîte à outils dans les prochains mois visant à orienter les décideurs politiques des pays en développement qui envisagent de réviser les incitations fiscales nationales qui pourraient être affectées par un impôt mondial minimum. Au fur et à mesure que sera mis en place le nouvel accord fiscal mondial à l'échelon international, nous devons veiller à ce que les entreprises multinationales payent leurs impôts en priorité dans les pays en développement où elles opèrent, pratiquent l'extraction et génèrent des profits.

Le programme de travail de l'OCDE sur le futur des traités d'investissement (nouveau)

De quoi s'agit-il ?

Suite aux discussions tenues lors de la Table ronde 2021 sur la liberté d'investissement, l'OCDE a lancé un nouveau programme de travail sur le [futur des traités d'investissement](#) pour explorer comment concevoir les traités d'investissement de façon à ce qu'ils reflètent mieux les réalités,

Bulletin d'information « En route pour Abuja »

priorités et défis actuels. D'abord présenté à grands traits dans un document de travail de mars 2021, le programme de travail est prévu pour deux ans, et viendra compléter les efforts internationaux de réforme actuellement menés à la CNUCED, à la CNUDCI et à l'OMC.

Quels sont les intérêts en jeu ?

Le droit et la politique de l'investissement peuvent jouer un rôle important et répondre à, ou au contraire exacerber, certains des défis les plus pressants du monde, notamment le changement climatique. Le programme de travail contient deux axes visant, tous deux, à refaçonner le régime des traités d'investissement afin que ceux-ci facilitent les progrès dans la lutte contre le changement climatique, au lieu de les bloquer.

Le premier axe est ouvert à la participation des organisations de la société civile, et mettra l'accent sur le rôle prépondérant des traités d'investissement dans la lutte contre le changement climatique. Le deuxième axe, ouvert à la seule participation des gouvernements nationaux, abordera les dispositions de fond importantes des traités obsolètes et d'éventuelles voies de réforme.

Quels sont les faits nouveaux ?

Dans le cadre du premier axe, l'OCDE a lancé une [consultation publique](#) début 2022 afin d'« aider les décideurs politiques gouvernementaux à répondre à la crise climatique au moyen de leur politique de traité d'investissement ». Les représentants des gouvernements examineront les communications reçues à l'occasion de la 7^e [conférence annuelle de l'OCDE sur les traités d'investissement](#) le 10 mai 2022. En partenariat avec Client Earth et le Centre for International Environmental Law, IISD a préparé une [communication](#) pour cette consultation.

World Investment for Development Alliance (WIDA)

De quoi s'agit-il ?

La World Investment for Development Alliance (WIDA) est une plateforme mondiale qui vise à rassembler les parties prenantes dans le but d'identifier les défis liés à l'investissement, et d'y répondre, ainsi que les opportunités de soutenir le développement durable. Lancée en octobre 2021 lors du 7^e Forum mondial de l'investissement, l'Alliance vise à faciliter la coordination et la coopération entre les acteurs et initiatives existantes œuvrant dans le domaine de l'investissement au service du développement.

Quels sont les intérêts en jeu ?

À l'heure actuelle, il n'existe pas de mécanismes bien établis pour la coordination des efforts mondiaux de réforme de la politique de l'investissement. L'Alliance WIDA entend soutenir les efforts existants en offrant une plate-forme mondiale pour une coordination plus efficace, ainsi qu'en identifiant les lacunes actuellement irrésolues, et en les comblant. Elle cherche à faciliter les partenariats mutuellement bénéfiques qui tirent parti de l'expertise, des réseaux, des

Bulletin d'information « En route pour Abuja »

capacités, de l'expérience et des ressources des organisations participantes pour générer de plus grands effets. IISD est l'un des membres fondateurs de l'Alliance WIDA.

Quels sont les faits nouveaux ?

Depuis le lancement officiel en octobre dernier, les membres fondateurs de l'alliance WIDA se sont réunis pour travailler conjointement à l'organisation et à la mise en œuvre des travaux de l'alliance. Les progrès seront examinés plus tard dans l'année à l'occasion du prochain Forum économique mondial à Davos.

Les processus régionaux

Le protocole sur l'investissement de la Zone de libre-échange continentale africaine

Consultez notre [premier bulletin d'information « En route pour Abuja »](#) pour obtenir des informations sur le protocole sur l'investissement de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) et ses enjeux.

Quels sont les faits nouveaux ?

Depuis décembre 2021, lorsque les États parties à la ZLECAf ont lancé les discussions sur l'avant-projet de texte, les parties ont tenu d'autres cycles de discussion sur le même sujet (pour soulever toute préoccupation liminaire) ainsi qu'une réunion de négociation formelle. Les discussions tenues en février ont permis aux pays de mieux comprendre le texte de l'avant-projet tandis que le premier cycle de négociations formelles de mars a permis aux pays de commencer à formuler leurs positions sur les différentes questions. Les prochaines négociations formelles ont certainement lieu début mai, avec pour objectif la finalisation des négociations d'ici à septembre 2022.